ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINIONS
DE L'UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE
www.udc-vaud.ch

N° 324 | SEPTEMBRE 2016

Le nouveau pays vaudois

Un oui clair à la Loi sur le renseignement

Pages 2-3

Les actions et succès de l'UDC !

Les succès de l'UDC et les dégâts de la gauche et du centre au Grand Conseil et aux Chambres fédérales.

Pages 6-7

Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage

Commander des listes:
www.interdiction-dissimuler-visage.ch

Page 5

Un oui clair à la Loi sur le renseignement !

Bruxelles, Paris, Nice… sans parler de Würzburg et Ansbach. La menace terroriste frappe l'Europe et notre pays n'est pas à l'abri d'une attaque. Afin de prévenir de tels actes et de lutter contre d'autres menaces telles l'espionnage ou les attaques informatiques (cyberattaques), il est indispensable de doter notre service de renseignement de moyens modernes, tout en garantissant que les honnêtes citoyens ne seront pas l'objet de la surveillance du SRC.

L'« Etat islamique » semble perdre du terrain, mais il n'en est que plus dangereux. Sur internet tout comme à chaque occasion possible à l'EI, les appels à commettre des attentats en Europe se multiplient, ce qui pousse des individus fanatisés à passer à l'acte. Les jeunes partis combattre en Syrie et en Irak reviennent, chargés de missions criminelles. La Suisse ne compte pas moins de 77 «voyageurs» partis vers des zones de conflit depuis 2001. Certains sont revenus et ont déjà fait l'objet de condamnations (travaux d'intérêt général, peines modestes ou avec sursis!). Trois Irakiens ont, en outre, été récemment condamnés par le Tribunal pénal fédéral; ils auront bientôt tous purgé leur peine.

Il est indispensable que le Service de renseignement de la Confédération (SRC) puisse surveiller ces personnes et pas seulement comme aujourd'hui dans les lieux publics. C'est pourquoi la nouvelle loi permettra au SRC de surveiller les communications téléphoniques et messageries électroniques des individus les plus dangereux.

La LRens permettra aussi de lutter plus efficacement contre l'espionnage : aujourd'hui, le SRC ne peut observer aucun lieu de réunion privé, comme des hôtels, par exemple, et doit se contenter de rester sur le domaine public, dans la rue !

Jacques Nicolet

Conseiller national
Président de l'UDC Vaud

La nouvelle LRens donne au SRC des moyens modernes mais limités et elle renforce les contrôles démocratiques.

Le SRC permettra aussi de mieux lutter contre les attaques informatiques venues de l'étranger. Le Département des affaires étrangères, une grande entreprise d'armement suisse et nombre d'administrations ont fait l'objet d'attaques ces dernières années : avec la nouvelle loi, le SRC pourra s'infiltrer dans les systèmes des agresseurs, les ralentir et les empêcher de nuire.

Mais la nouvelle loi renforce aussi les contrôles : chaque cas d'écoute ou d'intervention spéciale (une dizaine par année) devra faire l'objet d'un examen par le Tribunal administratif fédéral, puis obtenir l'aval du Chef du DDPS, qui aura dû obtenir l'accord de ses deux collègues de la Justice et des Affaires étrangères. Le Parlement a aussi décidé de créer une Autorité de surveillance indépendante, qui garantira un examen permanent de toutes les activités du SRC.

La nouvelle LRens donne au SRC des moyens modernes mais limités et elle renforce les contrôles démocratiques. Avant de remplir votre bulletin de vote, je vous pose une question : imaginez juste un instant que serait la vie des familles des victimes et le quotidien des personnes blessées lors de différents attentats perpétrés en Europe ou ailleurs, si les services de renseignements concernés avaient pu obtenir des informations cohérentes, permettant l'interpellation d'individus à temps ?

Pour la sécurité de la Suisse et de ses habitants, pour notre sécurité, celle de nos proches et celle de nos enfants, il faut voter OUI le 25 septembre prochain à la nouvelle LRens !

Le bonheur est une question de sécurité.

OUI! à la LRens

La loi sur le renseignement protège notre liberté et notre sécurité.

www.lrens-oui.ch

En finir avec la mendicité : dernier round

En mars 2013, un article dans Le Pays vaudois *faisait état des nombreuses interventions politiques provenant essentiellement de l'UDC, depuis 2007, qui annonçaient l'arrivée dans notre canton de la mendicité, chassée de Lyon en France voisine sur Genève et des craintes exprimées par l'UDC.*

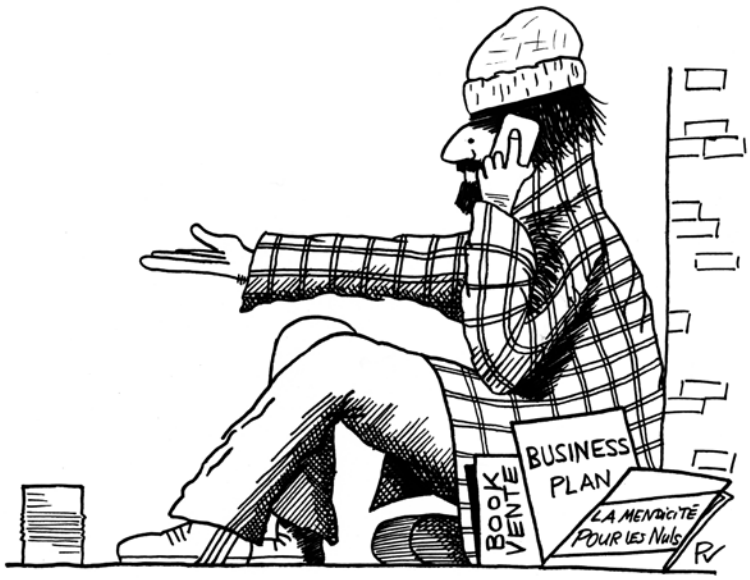

Cet article indiquait encore que la mendicité était en priorité un problème sanitaire et humain avec l'exploitation économique abusive reconnue de personnes fragiles, de personnes handicapées ou d'enfants. Depuis l'arrivée de cette mendicité organisée dans les rues de nombreuses villes vaudoises, une insatisfaction grandissante quant à la prise en charge de ce problème à l'échelon communal s'était fait sentir.

Notre parti lutte contre l'exploitation de personnes fragilisées, obligées de mendier à même nos rues pour le compte de réseaux. Une telle pratique n'est plus tolérable dans notre pays. Pour l'UDC, les larges prestations sociales ainsi que les structures d'accueil de santé publique performantes permettent d'offrir un soutien de base à nos pauvres, soit aux citoyens dans le besoin, habitant légalement notre Canton.

Après six ans de combats sur cette thématique et constatant que tous les autres partis politiques actifs au sein du Grand Conseil refusaient toute interdiction de la mendicité, l'UDC est arrivée à la conclusion simple : « il n'est pas possible de lutter contre la mendicité sans interdiction ». Dans une suite logique, l'UDC Vaud a choisi donc de lancer l'initiative législative « Interdisons la mendicité et l'exploitation de personnes à des fins de mendicité sur le territoire vaudois ».

Philippe Ducommun

Député et conseiller communal

Cet été, pas loin d'une centaine de mendiants ont continué de quémander l'aumône aux citoyens vaudois ou touristes de passage, dégradant sensiblement l'image de nos cités.

Le 12 août 2013, 13'824 signatures valables avaient pu être réunies par le comité d'initiative. Le Département des institutions et de la sécurité, chargé des droits politiques, a pu constater son aboutissement. Le délai constitutionnel pour l'organisation du scrutin populaire est venu à échéance deux ans après le dépôt des signatures, soit le 12 août 2015. En application de l'art. 82 al.2 Cst-VD, le Conseil d'Etat a requis une prolongation d'un an dudit délai en vue de présenter un contre-projet. Le Grand Conseil a approuvé cette prolongation par décret du 29 septembre 2015.

A l'heure actuelle, après un passage en commission et des débats nourris, le Grand Conseil s'apprête à prendre en main ce large dossier dans le courant du dernier semestre 2016, pour opposer le préavis du Conseil d'Etat au texte de l'initiative, avec pour l'UDC, l'espoir d'une votation populaire dans les premiers mois 2017.

En finalité nous ne pouvons que constater la lourdeur des procédures dans des dossiers, pourtant importants et nécessitant une réaction rapide, lorsque les partis politiques de tous bords se trouvent en désaccord.

Au grand dam de l'UDC, ces entraves trouvent toutefois des répercussions positives pour les personnes concernées : les mendiants. Ceux-ci n'ont pas manqué de profiter de ces largesses pour continuer à arpenter les rues des villes n'ayant pas encore légiféré, notamment la Capitale olympique et chef-lieu de notre Canton. Nous avons ainsi pu constater que durant ces mois d'été, pas loin d'une centaine de mendiants, ont continué de quémander l'aumône aux citoyens vaudois ou touristes de passage, dégradant sensiblement l'image de nos cités.

Le moment venu, il sera temps de se rappeler du travail effectué par l'UDC Vaud pour éradiquer cette problématique et glisser un OUI à l'interdiction de la mendicité lors du vote sur le sujet.

Rester libre - signez aujourd'hui

C'est sous ce slogan « Rester libre » que l'UDC s'est engagée avec succès lors des élections fédérales de l'an passé. En effet, notre parti a toujours été un défenseur des libertés. Or le fait de dissimuler son visage dans l'espace public est en totale contradiction avec le principe de liberté. Des êtres humains libres doivent pouvoir être dans le domaine public à visage découvert.

Le port du voile agite de plus en plus la Suisse. Les discussions sur le port de la burka dans notre pays ont occupé une bonne partie des médias cet été. Comme souvent, alors que les autres partis sont divisés, l'UDC a une position claire.

Nous devons aujourd'hui donner un signe fort sur les limites de la tolérance. Combien de temps encore, sous couvert de tolérance, devrons-nous accepter chez nous des gens qui, par exemple, refusent de serrer la main aux femmes au nom de leur religion ? Les gens qui viennent en Suisse doivent s'adapter à nos us et coutumes sinon ils doivent partir. Si, aujourd'hui, nous n'arrivons pas à donner un signal clair sur ce dossier, nous finirons demain avec la charia - la loi islamique- dans notre pays.

Michaël Buffat

Conseiller national

Les Chambres fédérales n'auront pas le courage de légiférer.

Il n'y a aucune raison dans notre pays, où la femme est l'égale de l'homme, que les femmes soient obligées d'adopter une tenue vestimentaire telle que la burka. Interdire cette prison vestimentaire, c'est libérer un grand nombre de femmes vivant sous l'oppression de leur milieu religieux.

Il s'agit également d'un élément de sécurité important. A combien de reprises avons-nous assisté à des agissements délictueux par des personnes se cachant le visage, je pense par exemple aux nombreux actes de vandalisme dans certaines manifestations.

Aujourd'hui, il apparaît malheureusement que les Chambres fédérales n'auront pas le courage de légiférer afin de clarifier la situation comme le canton du Tessin l'a déjà fait. C'est pourquoi, il revient au peuple de prendre les choses en main en signant l'initiative « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » afin que le dernier mot nous revienne. L'UDC Vaud vous recommande de signer la feuille encartée dans notre journal et de la retourner à l'adresse indiquée.

Si, aujourd'hui, nous n'arrivons pas à donner un signal clair sur ce dossier, nous finirons demain avec la charia dans notre pays.

L'action de l'UDC au Grand Conseil

Philippe Jobin

Député et chef de groupe

Notre groupe politique au Grand Conseil a su garder la tête froide face à plusieurs objets importants pour les citoyennes et les citoyens de notre canton ces derniers mois. Je retiens en particulier le succès de la RIE III (Réforme de l'imposition des entreprises), dossier sur lequel nous avons été proactifs et pour lequel nous avons pris des positions claires afin de le faire adopter en votation populaire.

Les actions de l'UDC au Grand Conseil

Le groupe UDC a soutenu le crédit cadre et la stratégie de soutien économique du Canton de Vaud aux Alpes vaudoises ceci pour dynamiser l'économie vaudoise et soutenir le potentiel des places de travail dans cette région.

Depuis le début de l'année, le Service du développement territorial (SDT) faisait preuve de dirigisme dans sa gestion des permis de construire et s'opposait régulièrement à la délivrance de ces derniers. Or, suite aux interventions du groupe UDC, il semble que cette manière de faire soit litigieuse, sinon illégale. Depuis que l'UDC a agi, le SDT a immédiatement modifié son comportement.

Le groupe UDC a déposé une dizaine d'interventions parlementaires au mois d'août. Parmi elles, il faut relever ce scandale de la production de « viande halal suisse » qui est vendue dans tout le pays et dont une partie semble être produite dans notre canton. L'UDC attend les réponses du Conseil d'Etat sur l'étendue de cette pratique scandaleuse.

Les dégâts de la gauche et du centre

Dossier important, la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif vaudois (LPPPL) n'a pas été simple à traiter et fait l'objet d'un référendum soutenu par notre parti. Ce dossier a été mal ficelé, mal conduit et finalement mal géré par la conseillère d'Etat Béatrice Metraux. Au vote final, l'UDC a été le seul parti à le refuser. Cette loi prévoit d'introduire un droit de préemption sur toutes les ventes immobilières dans le canton et permettrait donc à l'Etat de se substituer à l'acheteur.

La politique d'asile préoccupe l'UDC. Notre canton ne renvoie toujours pas les requérants déboutés par la Confédération alors que la Loi fédérale sur l'asile lui ordonne de le faire. Même la conseillère fédérale PS Sommaruga a critiqué ouvertement le canton de Vaud pour son laxisme. Le groupe UDC a donc demandé au Conseil d'Etat de lui indiquer le nombre de requérants déboutés vivant encore dans notre canton et le montant que cela représente à la charge des contribuables.

L'action des conseillers nationaux de l'UDC Vaud

Michaël Buffat

Conseiller national

La délégation vaudoise de l'UDC au Conseil national est relativement jeune. Trois des quatre élus sont des nouveaux conseillers nationaux. Nous nous efforçons de bien comprendre le fonctionnement du Parlement fédéral. Malgré cette nécessaire étape d'apprentissage, nos quatre représentants à Berne n'ont pas chômé depuis le début de leur mandat.

Les succès de l'UDC au Palais fédéral

La libre circulation des personnes ne sera pas étendue automatiquement à la Croatie. Le Parlement a décidé de lier l'extension de la libre circulation avec la Croatie – nouveau pays membre de l'UE – à la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration massive. Sans effort de l'UE, la Suisse n'étendra pas la libre circulation des personnes à la Croatie.

En parallèle du travail au Grand Conseil, la RIE III a été approuvée par les chambres fédérales grâce au soutien de l'UDC. La gauche a tout tenté pour s'y opposer et a annoncé qu'elle lancerait le référendum.

Grâce à l'engagement de l'UDC, la SSR devra désormais présenter le détail des coûts de toutes ses émissions. Il faut rappeler que le mandat de service public attribué à la SSR est systématiquement utilisé pour justifier des dépenses dans de nouveaux domaines, privant ainsi les médias privés d'un accès juste et équitable au marché.

Les dégâts de la gauche et du centre

L'UDC avait demandé que l'accès des étrangers aux prestations sociales soit limité car de nombreux étrangers abusent du filet social suisse. Pour rappel, environ 50% du total des indemnités de chômage et d'invalidité vont à des étrangers alors qu'ils ne représentent que 23% de la population totale de la Suisse. Tous les partis politiques ont refusé ces demandes de l'UDC.

Le Parlement a accepté la réforme du droit d'adoption en Suisse permettant ainsi aux couples homosexuels de pouvoir adopter. On se rappelle qu'il y a une dizaine d'années, les milieux gays avaient juré qu'ils ne revendiqueraient jamais le droit à l'adoption et n'ont donc pas tenu promesse. De plus, cette loi permettra de reconnaître l'adoption d'un enfant issu d'une « gestation pour autrui (GPA) » qui est une abomination. Le référendum a été saisi.

Le mauvais élève vaudois en matière d'asile a fait l'objet d'une grande attention des conseillers nationaux UDC vaudois. La conseillère fédérale PS Sommaruga a admis que le canton de Vaud agissait probablement contre la Constitution fédérale en refusant d'exécuter les renvois décidés par Berne. Nos élus UDC vaudois continueront de suivre ce dossier de près et en collaborant étroitement avec les députés au Grand Conseil.

facebook.com/udcvaud
facebook.com/jeunesudc.vaud
@udcvaud
@jeunesudcvaud

BIENVENUE À LENA LIO

La députée et conseillère communale de Pully, Lena Lio, a décidé d'adhérer à l'UDC Vaud le 21 juillet dernier. Née en Chine, Lena Lio a été diplomate pour le compte de la Chine à Moscou, puis ensuite attachée aux relations internationales à Pékin où elle a rencontré de nombreux chefs d'Etat, tels que MM. Bush senior et Gorbatchev ou encore Mme Thatcher. Après avoir été transférée à l'ambassade de Chine en Suisse, Lena Lio a décidé de rester vivre dans notre pays où elle est devenue cheffe d'entreprise spécialisée dans l'implantation d'entreprises suisses en Chine et vice-versa.

AUX URNES !

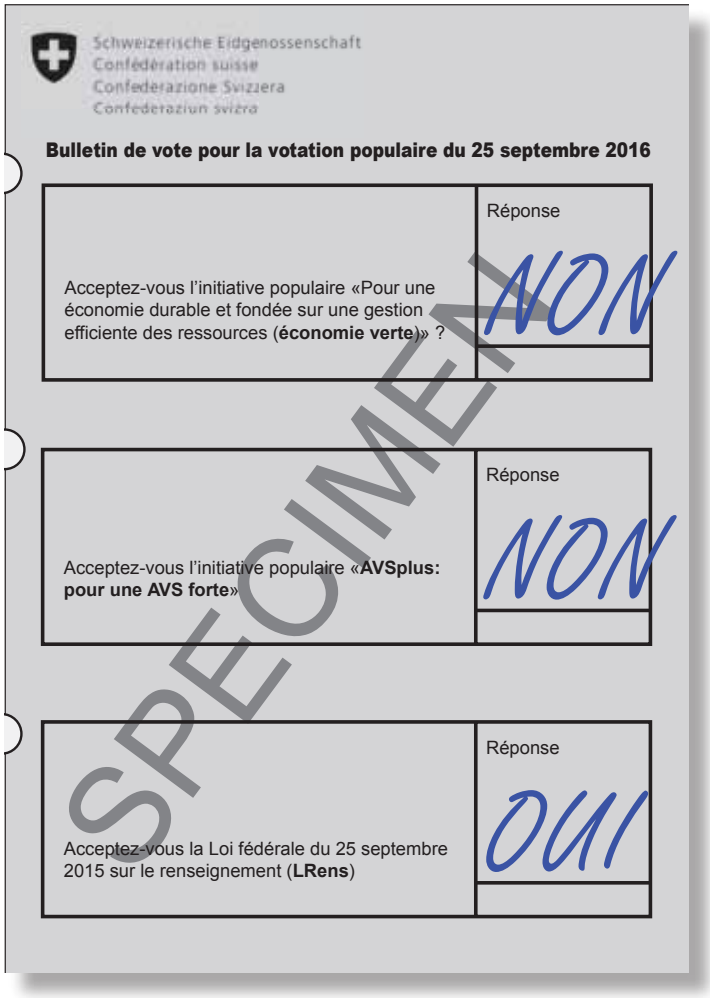
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bulletin de vote pour la votation populaire du 25 septembre 2016

Acceptez-vous l'initiative populaire «Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (**économie verte**)» ?	Réponse NON
Acceptez-vous l'initiative populaire «**AVSplus: pour une AVS forte**»	Réponse NON
Acceptez-vous la Loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (**LRens**)	Réponse OUI

SPECIMEN

Le Nouveau Pays vaudois
Abonnement annuel
CHF 80.-

POINT FINAL.

Jacques Nicolet

Conseiller national
Président de l'UDC Vaud

A la fin août, près de 255'000 personnes se sont rendues à la Fête fédérale de lutte à Estavayer-le-Lac. J'en faisais partie. En plus de la beauté de ce sport typiquement suisse et de cette belle liesse populaire, j'ai été ravi d'apprendre que malgré cette forte affluence, seules 4 bagarres nécessitant l'intervention de la police et 16 vols ont été à déplorer durant toutes les festivités. C'est à mon sens un sans faute qu'il me tient à cœur de relever. En effet, c'est la preuve que l'on peut être très nombreux à fraterniser autour de nos traditions sans problème de sécurité et sans incivilité. C'est cette Suisse libre et responsable, cette Suisse respectueuse de ses traditions, que nous aimons...

IMPRESSUM

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ
Le Nouveau Pays vaudois
Rue de la Louve 1
1003 Lausanne
T 021 806 32 90
F 021 806 32 91
E secretariat@udc-vaud.ch
CCP 10-4168-3

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION
Le Nouveau Pays vaudois
Kevin Grangier
Rue de la Louve 1
1003 Lausanne

CONCEPTION ET RÉALISATION
POINTCOM, D.KARLEN
Agence de communication
1845 Noville
www.dkarlen.com

PHOTOGRAPHIES
Dany Schaer
www.dany-schaer.ch

IMPRESSION
CDS imprimerie SA
1844 Villeneuve
www.cdsimprimerie.ch

TIRAGE
2'500 exemplaires

PROGRAMME DU PARTI

Participez maintenant à la consultation sur le prochain programme politique de l'UDC Vaud !

Lors du prochain Congrès le **6 octobre 2016**, les délégués de l'UDC Vaud seront appelés à adopter le programme politique 2017-2022 du parti. Dès à présent et jusqu'au lundi **26 septembre 2016**, tous les membres du parti désireux de consulter le projet de programme politique et d'apporter d'éventuels amendements peuvent s'annoncer auprès du secrétariat général à l'adresse e-mail **secretariat@udc-vaud.ch** ou par téléphone **021 806 32 90.**